

## Convention d'inscription et d'utilisation des données relatives à la taxe scolaire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

### Utilisateur notaire

Corporation professionnelle : \_\_\_\_\_

Numéro de membre : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

Adresse d'affaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxe scolaire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

### Frais

L'utilisateur s'engage à payer au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries les frais suivants :

- La somme de 30,00 \$ plus les taxes de vente applicables pour chaque consultation des données et/ou obtention d'un relevé par [TFP Internet](#) ou par courriel;
- Après 10 jours, la demande de consultation est considérée comme une nouvelle demande et les frais sont payables et de nouveaux frais seront applicables;
- L'utilisateur sera facturé mensuellement pour l'ensemble des frais et il s'engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours suivant la réception de l'état de compte.

Le Centre de services scolaire se réserve le droit de modifier les frais exigibles sans préavis.



## Confidentialité et divulgation de l'information

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique en l'instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concerné ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

## Exactitude des données transmises

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries déclare que l'information apparaissant sur le site reflète l'état de la situation d'un compte de taxe au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

## Limitation de responsabilité

En aucun cas, le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries ne peut être tenu responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission ou de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

## Retrait du droit d'accès

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

## Mot de passe

Le détenteur du mot de passe est responsable de toute activité attribuable à ce mot de passe.

## Propriété intellectuelle

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries est le propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

## Changement

L'utilisateur s'engage à aviser le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

## Nouveaux propriétaires

L'utilisateur s'engage à nous faire part de tous changements de propriétaire(s) en complétant la section prévue à cet effet sur le relevé de taxe d'une propriété.

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES	
S.V.P., nous transmettre les coordonnées des nouveaux propriétaires dans ce dossier par courriel à l'adresse <a href="mailto:taxe.scolaire@cssps.gouv.qc.ca">taxe.scolaire@cssps.gouv.qc.ca</a> .	
Nom :	Prénom :
Nom :	Prénom :
Adresse postale :	
Code postal (obligatoire) :	
Date acquisition :	
Cocher s'il s'agit d'une subdivision <input type="checkbox"/>	

## Lois applicables

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

## Signature

Signée à \_\_\_\_\_, province de Québec, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

*Prière de faire parvenir l'intégralité de cette convention dûment complétée et signée par courriel à [taxe.scolaire@cssps.gouv.qc.ca](mailto:taxe.scolaire@cssps.gouv.qc.ca). Vous recevrez vos accès à [TFP Internet](#) par courriel dans les 24 à 48 heures ouvrables suivant la réception de cette convention.*